

Commission: Sommet UE sur l'Aide Humanitaire

Problématique: Comment relancer l'action et le droit humanitaires dans le monde ?

Auteur: Belgique

Le royaume de la Belgique n'est pas seulement un des pays fondateurs de l'union européenne mais aussi un acteur clé des nations unies et d'auteurs d'organisations internationales comme l'OTAN ou l'Organisation internationale de la Francophonie. Engagé aux résolutions des problèmes mondiaux travaillant avec les autres pays, la Belgique se positionne comme défenseur des droits humains et sont toujours pour la coopération nationale. Face aux crises humanitaires et aux défis du droit humanitaire, elle insiste sur la nécessité de relancer l'action humanitaire mondiale pour mieux protéger les populations vulnérables et garantir le respect du droit international. Le pays est actuellement dirigé par le Premier ministre Alexander De Croo, en fonction depuis le 1er octobre 2020, et s'inscrit dans une politique europhile, prônant la solidarité et l'engagement multilatéral.

Face aux défis humanitaires de plus en plus nombreux, il est essentiel de relancer l'action humanitaire et de renforcer le droit humanitaire dans le monde. Les conflits prolongés, les crises climatiques et les déplacements forcés de populations fragilisent l'accès aux ressources de base et mettent en danger la protection des civils. La Belgique, en tant que grande défenseuse du droit international humanitaire, est particulièrement concernée par cette question et travaille pour améliorer la réponse humanitaire au niveau mondial.

La Belgique soutient le droit humanitaire à travers son engagement dans des conventions et des traités internationaux. Signataire des Conventions de Genève, le pays participe activement aux discussions sur leur application et leur adaptation face aux conflits modernes. Membre du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Belgique contribue au financement des opérations de secours et à la formation des acteurs humanitaires. Elle soutient aussi les résolutions de l'ONU visant à faciliter l'accès des organisations humanitaires aux zones de conflit et à renforcer la protection des populations vulnérables.

En termes d'actions concrètes, la Belgique a mis en place plusieurs initiatives pour renforcer l'action humanitaire. Le gouvernement finance des ONG et des agences humanitaires travaillant en zones de crise et a amélioré ses politiques d'asile pour accueillir des réfugiés fuyant les conflits. Des accords ont aussi été signés avec l'Union européenne pour coordonner les efforts de réponse aux urgences humanitaires et améliorer la rapidité et l'efficacité de l'aide. La Belgique soutient également la création de mécanismes juridiques pour sanctionner les violations du droit humanitaire et garantir qu'il n'y ait pas d'impunité face aux crimes de guerre.

La Belgique continuera de défendre une approche humanitaire fondée sur la coopération et la responsabilité partagée. Acteur majeur de l'Union européenne, elle plaide pour un renforcement des mécanismes de réponse aux crises et une meilleure coordination entre les États membres. Engagée dans une politique internationale stable et europhile, elle mettra tout en œuvre pour faire avancer les discussions sur la relance de l'action humanitaire et la consolidation du droit humanitaire, afin d'offrir une réponse plus efficace et solidaire aux crises mondiales.

